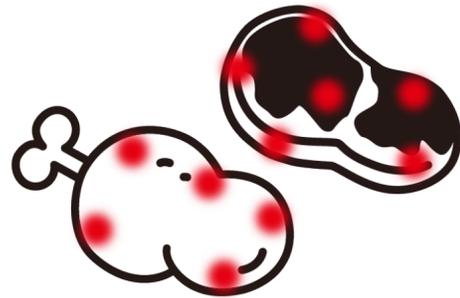


Empêchons l'introduction du virus de la peste porcine africaine

Voie de propagation 1

Adhérence à la viande



- Ne pas apporter de produits alimentaires à base de viande sur le territoire

Articles qu'il est interdit d'introduire sur le territoire



- Ne pas jeter de produits alimentaires contenant de la viande dans la nature

Interdiction d'abandonner dans la nature



Voie de propagation 2

Adhérence aux personnes



- À l'étranger
 - Enlever la terre qui se trouve sur les chaussures, etc.
 - Ne pas se rendre dans des infrastructures où se trouvent des animaux



- Dans les aéroports et les ports
 - Se désinfecter selon les instructions



- Au Japon
 - Ne pas se rendre dans des fermes touristiques, etc., pendant une semaine après être de retour dans le pays
 - Ne pas s'approcher d'infrastructures où se trouve du bétail
 - Ne pas s'approcher de sangliers sauvages, de pièges ou de clôtures

